

## CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 14 décembre 2017 à 19h30,

### À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Christiane MOLLAR
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
8	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
19	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
23	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
24	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
25	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Départ après la 2 <sup>ème</sup> délibération
26	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
27	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
28	MERY	T	Eudes BOUVIER	
29	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
30	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
31	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
32	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
33	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ FOUILLET
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

25 communes présentes

#### Absents excusés :

Isabelle MOREAUX-JOUANNET

AIX-LES-BAINS

**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**Autres présents non votants :**

Daniel de MEDTS	Saint Offenge
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVASSIERE	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Responsable service Finances
Véronique MERMOUD	Responsable service Urbanisme – Foncier – Habitat
Catherine FABBRI	Responsable service Politique de la Ville
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 décembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 263 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (41 titulaires et 1 suppléant), et 56 votants.

**DÉLIBÉRATION**

N° :18 Année : 2017

Exécutoire le : 15 DEC. 2017

Affichée le : 15 DEC. 2017

Visée le : 15 DEC. 2017

**TOURISME  
Embarcadères - Tarifs 2018**

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la fusion avec la Communauté de communes de Chautagne (CCCH) et la Communauté de communes du canton d'Albens (CCCA), Grand Lac a repris la compétence facultative « embarcadères à bateaux à passagers » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, précédemment exercée par la CCCH depuis juillet 2013. Les embarcadères gérés par Grand Lac sont ceux de Chanaz, Hautecombe, Chatillon et Conjux.

Les compagnies à bateaux à passagers qui accèdent à ces équipements, sont Bateaucanal et Chanaz Croisières, domiciliées à Chanaz, ainsi que la Compagnie des bateaux du lac, domiciliée à Aix les Bains.

Deux embarcadères n'ont pas fait jusqu'à présent l'objet de redevance annuelle. Celui de Chatillon, non utilisé par les compagnies et celui de Conjux, réceptionné en octobre 2016.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs étaient calculés par embarcadère et réévalués chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction. Depuis 2013, on observe que les pourcentages d'augmentation varient entre 0 et 4 %. Cette augmentation n'a pas été appliquée totalement en 2016, l'accès à l'embarcadère de Hautecombe ayant été limité suite à des travaux de mise en accessibilité.

Afin d'établir une cohérence entre les tarifs des ports et ceux des embarcadères, et de simplifier également l'élaboration de la grille tarifaire des embarcadères, il est proposé d'appliquer pour 2018, le même pourcentage d'augmentation que celui appliqué au tarif des ports, c'est-à-dire +1.5 %, sur la base des tarifs de 2017 et forfaitairement pour l'ensemble des embarcadères.

Le projet de tarifs détaillé est joint à la présente délibération.

Le conseil d'exploitation des ports a donné un avis favorable à ce projet lors de la réunion du 15 novembre 2017.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les tarifs joints à la présente délibération, pour l'année 2018,
- AUTORISE Monsieur le Président à appliquer les tarifs pour l'année 2018.

Aix-les-Bains, le 14 Décembre 2017

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 41
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



### Services Portuaires - EMBARCADERES CHANAZ -HAUTECOMBES -CONJUX

DESIGNATION	TARIFS TTC 2016	TARIFS TTC 2017	% 17/16	TARIFS TTC 2018	% 18/17
droit d'amarrage Bateau Canal					
tarif annuel forfaitaire	U	872,98 €	1,5%	899 €	1,5%
droit d'amarrage Compagnie des bateaux du Lac du Bourget et du Haut- Rhône					
tarif annuel forfaitaire	U	8 069,57 €	1,5%	8 313 €	1,5%
droit d'amarrage Chanaz Croisières					
tarif annuel forfaitaire	U	872,98 €	1,5%	899 €	1,5%

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Tourisme - Embarcadères - Tarifs 2018

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/12/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/12/2017

---

**Numéro de l'acte :** d2161 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20171214-d2161-DE

---

**Date de décision :** 14/12/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.2. Tarifs des services publics